

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Département de science politique
Session Hiver 2019

POL5913-10
POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT
LUNDI : 9 H 30 – 12 H 30

Coordonnées de la chargée de cours

Catherine Viens

Catherine.viens2@gmail.com

Bureau : A-3425 ou A-3345

Disponibilités

Mercredi 13h30-15h30

ou sur rendez-vous

PLAN DE COURS

DESCRIPTION DU COURS

Examen des problèmes environnementaux selon une perspective de politiques publiques. Dimensions sociales, économiques, politiques, administratives et juridiques du développement durable. Analyse de la gouvernance environnementale au niveau local, national et international, avec une attention spéciale aux politiques canadiennes et québécoises. Configuration des actrices et acteurs de la politique environnementale (gouvernementaux, de la société civile et du secteur privé). Processus décisionnels, instruments législatifs et réglementaires, enjeux actuels.

OBJECTIF PRINCIPAL

Ce cours part de la prémisse selon laquelle nous vivons présentement dans un état de crise environnementale. L'objectif principal est d'amener l'étudiante ou l'étudiant à prendre conscience de l'importance de la politisation de l'enjeu environnemental ainsi que la complexité de la mise en œuvre de toutes actions politiques considérant les structures politiques et les systèmes de pensées actuels. De cette manière, je souhaite que l'étudiante ou l'étudiant sorte de ce cours avec les outils nécessaires pour interroger la politique de l'environnement au 21^e siècle.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin du cours, les étudiantes et les étudiants seront en mesure de :

- (1) Reconnaître les principaux enjeux et défis politiques de la crise environnementale ;
- (2) Développer une compréhension critique des principaux concepts utilisés dans l'analyse de la politique de l'environnement ;
- (3) Discerner les intérêts et les idées des différentes actrices et des divers acteurs qui interviennent dans le processus politique ;
- (4) Identifier les forces et les faiblesses des instruments en matière de politique environnementale au Canada et au Québec ;
- (5) Explorer les différentes avenues possibles pour lutter contre la crise climatique dont nous faisons face au 21^e siècle

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Vous devez obligatoirement vous procurer l'ouvrage suivant, que vous trouverez à l'UQAM :

Chaloux, Annie et Hugo Séguin. (2019) *Le Fédéralisme canadien face aux enjeux environnementaux. Le Canada : un État ingouvernable ?* Presses de l'Université du Québec : Québec.

En plus d'être récent, cet ouvrage constitue un des tout premiers livres qui interroge les causes profondes des tensions environnementales au Canada en intégrant les contributions d'auteurs et d'autrices issues tant du milieu académique que des milieux pratiques. Les autres textes à lire qui ne se retrouvent pas dans l'ouvrage seront disponibles sur Moodle. **Vous devez lire les textes indiqués pour chaque cours, avant le cours. Les lectures obligatoires seront mobilisées durant la séance.** Les lectures complémentaires visent quant à elle à offrir la possibilité aux étudiant.e.s souhaitant pousser davantage leur réflexion et servent également de ressources pour le document de réflexion.

ÉVALUATIONS

Format	Pourcentage
Conférences	
Participation	5 %
Résumés critique de conférence (2)	20 %
Atelier de discussion	
Plan du document de discussion	10 %
Document de discussion final	25 %
Participation	10 %
Examen final	30 %

DESCRIPTIF DES ÉVALUATIONS

1. CONFÉRENCES

1.1 PARTICIPATION (5 %)

Pour chaque conférence, une feuille sera distribuée afin que vous puissiez indiquer votre présence. La présence aux conférences est obligatoire. 5 % de la note sera attribuée pour votre **présence à TOUTES les conférences**. Par contre, seulement 2 (au choix) devront faire l'objet d'un résumé.

1.2 RÉSUMÉS CRITIQUES DE CONFÉRENCE (20 %)

Vous devrez faire le **résumé de deux conférences** au choix. Votre résumé **doit être remis, par Moodle et en format Word, au plus tard le dimanche à minuit de la semaine suivant la conférence**. Ainsi, si la conférence est par exemple le 6 janvier 2020, je devrai recevoir votre résumé dimanche le 12 janvier 2020 à minuit. **En une page**, votre résumé devra comprendre les éléments suivants : (1) Les principaux défis et enjeux soulevés par le ou la conférencière ; (2) Les concepts pertinents ; (3) Votre point de vue sur les idées soulevées. **Attention : votre point de vue devra être rédigé dans le respect, aucun commentaire haineux ou dégradant ne sera accepté.**

2. ATELIERS DE DISCUSSION (TOTAL : 45 %)

2.1 PLAN DU DOCUMENT DE DISCUSSION (10 %)

Vous devrez soumettre par Moodle et en version Word, dès le troisième cours (27 janvier 2020 à 9 h30 au plus tard), un plan présentant la thématique ou le concept autour duquel vous souhaitez travailler tout au long de la session. Sur **une page, je devrai retrouver les informations suivantes :**

- Pourquoi vous avez choisi cette thématique ou ce concept
- Quelques éléments de définition et les questionnements qui vous habitent
- Les aspects que vous souhaitez aborder

Cela vise une réflexion chez l'étudiante ou l'étudiant à l'égard des motivations qui l'ont poussé.e à travailler sur une thématiques ou un concept en particulier. Les aspects traités et les questionnements soulevés pourront changer tout au long de la session et dans le document final.

2.2 DOCUMENT DE DISCUSSION FINAL (25 %)

Le document de discussion final doit être remis en document Word le 16 mars 2020 sur Moodle (à 9h30 au plus tard) et une version corrigée vous sera remise le 23 mars 2020 par Moodle après le cours. L'objectif du document de discussion est d'amener l'étudiante ou l'étudiant à réfléchir sur une thématique ou un concept et à construire son analyse autour de celle-ci ou de celui-ci. C'est **votre document de discussion, il peut donc prendre la forme que vous le souhaitez** (par exemple : texte continue, développé par sections, selon les éléments ici-bas ou pour chacun des cours, tableaux, listes, etc.). **Or, celui-ci devra faire environ 8 pages (excluant les sources bibliographiques) et les éléments suivants devront s'y retrouver :**

- Des éléments de définitions
- Les enjeux entourant votre thématique ou votre concept
- Le lien entre votre thématique ou concept et les autres sujets abordés en classe (cet élément occupera une place importante lors de l'évaluation du document)
- Votre perspective et vos réflexions
- Des sources bibliographiques diversifiées

*À noter : Le fait que la matière n'a pas encore été abordée en classe sera pris en considération pour les personnes choisissant des thématiques qui sont discutées aux séances du 16 mars et du 23 mars. L'idée étant que vous choisissiez la thématique ou le concept qui vous motive le plus. Le document de discussion est un **travail individuel**.

2.3 ATELIERS DE DISCUSSION – L'ACTIVITÉ (10%)

Cette activité aura lieu le **30 mars 2020**. À l'aide de votre **document de discussion final**, vous devrez engager la discussion avec d'autres collègues de classe. Les **groupes seront déterminés par l'enseignante, selon les thématiques des étudiantes et étudiants**. Vous serez évalué sur votre participation au sein des discussions ainsi que sur la qualité de vos interventions avec vos collègues. **Une absence non justifiée selon les motifs énumérés dans le présent plan de cours vous donnera automatiquement la note de 0.**

3. EXAMEN FINAL (30 %)

L'examen final se déroulera le 6 avril 2020, en classe, de 9h30 à 12h30. Des questions à développement long vous seront posées, vous devrez en **choisir deux sur l'ensemble**. Les questions soumises à l'examen final encadreront l'ensemble de la matière et les thématiques ou concepts discutés pendant la session. Elles seront ainsi transversales. **Vous pourrez mobiliser votre document de**

discussion ainsi que vos notes de cours pour répondre aux questions de l'examen. Votre ordinateur sera interdit.

Cette forme d'évaluation **exige une préparation préalable assidue**, soit afin de vous permettre d'avoir accès rapidement et de façon efficace à vos ressources. **Votre document de discussion seul ne suffira pas** pour répondre aux questions. Or, si vous avez bien fait l'exercice de mettre en interrelation les différents sujets abordés pendant les cours avec votre thématique, cela constituera un atout pour répondre aux questions. L'idée est que, tout au long de la session, nous puissions ensemble construire la connaissance, développer des réflexions et votre esprit critique. L'examen final se veut l'aboutissement de ce processus.

CONSIGNES IMPORTANTES

- **Aucun plagiat ne sera toléré.** Comme vous aurez droit à vos notes ainsi qu'à des ressources lors de votre examen, il est primordial que les sources soient précisées entre parenthèse. Une attention particulière sera accordée à la question du plagiat lors de la correction de l'examen. Cela vaut également pour votre document de discussion. La reprise des définitions, des argumentaires, des exemples, etc., doivent absolument être suivis d'une source bibliographique.
- **Les retards seront pénalisés.** Afin d'être équitable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 %. Cela commence aussitôt que l'heure de dépôt est dépassée.
- **Les fautes de français seront considérées.** Vous pouvez perdre jusqu'à 15 % des points pour les fautes de français dans vos résumés de conférence, votre plan de document de discussion et dans le document final. Pour ce qui est de l'examen, je serai moins sévère considérant que vous rédigerez directement en classe.
- **Dépôt des travaux par Moodle et impression.** Je souhaite que les travaux soient déposés par Moodle afin d'éviter l'impression inutile. Cela dit, comme vous devrez apporter vos notes et votre document pour l'examen final, je recommande fortement l'impression sur des feuilles brouillons ou de façon recto-verso. Vous pouvez venir me voir si vous souhaitez que je vous fournisse des feuilles brouillons.
- **Je serai disponible pour des rencontres.** Les mercredis, entre 13h30 et 15h30 ou bien par la prise de rendez-vous en m'envoyant un courriel. Je me donne le droit de prendre jusqu'à 48 heures avant de répondre à votre courriel. J'alterne présentement entre deux locaux, je vous informerai dans le courriel où me rejoindre. Sinon, jusqu'à preuve du contraire, j'utilise le A-3345.

CALENDRIER DÉTAILLÉ ET LECTURES

SÉANCE 1 (6 janvier 2020) – *Introduction au cours*

*Objectif (1)

Lectures complémentaires :

- Chaloux, Annie et Hugo Séguin. (2019) « Introduction » dans *Le Fédéralisme canadien face aux enjeux environnementaux. Le Canada : un État ingouvernable ?* Presses de l'Université du Québec : Québec, pp. 1-8.

SÉANCE 2 (13 janvier 2020) – *Politisisation de l'enjeu environnemental et le concept de développement durable*

*Objectif (2)

Lecture obligatoire :

- Jegen, Maya. (2012). « L'État, l'environnement et le développement durable » dans Tremblay, Pierre P., *L'administration contemporaine de l'État : une perspective canadienne et québécoise*. Presses de l'Université du Québec., pp. 497-518.

Lectures complémentaires :

- Baker, Susan. (2006) *Sustainable Development*, Londres: Routledge.
- Carter, Neil. (2007) *The Politics of the Environment: Ideas, Activism, Policy*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Du Pisani, Jacobus A. (2006). « Sustainable development – historical roots of the concept », *Environmental Sciences*, 3 (2): 83-96.

SÉANCE 3 (20 janvier 2020) – *L'État en tant qu'entité : le fédéralisme canadien et la question environnementale*

*Objectif (4)

Lectures obligatoires :

- Castonguay, Stéphane. (2019) « L'environnement : un enjeu en perpétuelle mutation dans l'histoire canadienne », dans *Le Fédéralisme canadien face aux enjeux environnementaux. Le Canada : un État ingouvernable ?* Presses de l'Université du Québec : Québec, pp. 51-68.
- Jegen, Maya. (2019) « L'État environnemental au Canada : le défi de la cohérence » dans *Le Fédéralisme canadien face aux enjeux environnementaux. Le Canada : un État ingouvernable ?* Presses de l'Université du Québec : Québec, pp. 101-118.

Lecture complémentaire :

- De Lassus Saint-Géniès, Géraud. (2019) « Le droit de l'environnement au Canada : l'état des lieux et les tendances récentes » dans *Le Fédéralisme canadien face aux enjeux environnementaux. Le Canada : un État ingouvernable ?* Presses de l'Université du Québec : Québec, pp. 29-49.

SÉANCE 4 (27 janvier 2020) – *Les relations intergouvernementales, le Québec et l'environnement*

*Objectif (4)

Lectures obligatoires :

- Pineau, Pierre-Olivier. (2019) « La tarification carbone comme instrument de politique publique : défis et enjeux de l'approche canadienne », dans *Le Fédéralisme canadien face aux enjeux environnementaux. Le Canada : un État ingouvernable ?* Presses de l'Université du Québec : Québec, pp. 215-235.
- Séguin, Hugo et Annie Chaloux (2019) « L'environnement et les relations intergouvernementales » dans *Le Fédéralisme canadien face aux enjeux environnementaux. Le Canada : un État ingouvernable ?* Presses de l'Université du Québec : Québec, pp. 11-28.

Lecture complémentaire :

- Bélanger, Alexis. (2011) « Fédéralisme et Lutte Contre Les Changements Climatique », *Forum Constitutionnel*, 20 (1) : 9-20.
-

SÉANCE 5 (3 février 2020) – *Les luttes autochtones et la lutte environnementale : au Canada et dans le monde*

*Objectifs (2) et (3)

Conférence 1**Lecture obligatoire :**

- Labrosse-Lapensée, Karine. (2019) « Les oléoducs au Canada : préoccupations environnementales et revendications des peuples autochtones » dans *Le Fédéralisme canadien face aux enjeux environnementaux. Le Canada : un État ingouvernable ?* Presses de l'Université du Québec : Québec, pp. 261-280.

Lectures complémentaires :

- Angell, C. Angela et John Parkins. (2011) « Resource development and aboriginal culture in the Canadian north », *Polar Record*, 47 (240) : 67-79.
- Cameron, Emilie S. (2012) « Securing indigenous politics: A critique of the vulnerability and adaptation approach to the human dimensions of climate change in the Canadian Arctic », *Global Environmental Change*, 22 (1) : 103-114.
- Femmes autochtones du Québec (FAQ). (2018) *Femmes en résistance face à l'extractivisme : Analyse des enjeux soulevés lors de la rencontre internationale « femmes en résistance face à l'extractivisme »*. En ligne : <https://www.faq-qnw.org/wp-content/uploads/2018/09/2018.09.27-FINAL-Analyse-des-enjeux-soulev%C3%A9s-lors-de-la-Rencontre-internationale-Femmes-en-r%C3%A9sistance-face-%C3%A0-l'extractivisme.pdf>
- Blanchet-Cohen, Natasha. (2017) « Apports des pédagogies autochtones à l'apprentissage de l'écocitoyenneté » dans Sauvé, Lucie, Isabel Orellana, Carine Villemagne et Barbara Bader. *Éducation, environnement et écocitoyenneté : Repères contemporains*, Québec : Presses de l'Université du Québec, pp. 85-96.

Ressource complémentaire :

- Entrevue avec Eriel Deranger, directrice de *Indigenous Climate Action* : <https://www.youtube.com/watch?v=aFDCuTd-QQI>
-

SÉANCE 6 (10 février 2020) – *La place du local dans la lutte environnementale*

*Objectifs (1) et (3)

Lectures obligatoires :

- Martel-Morin, Marjolaine et Erick Lachapelle. (2019) « L'opinion publique et les changements climatiques au Canada : vers un engagement citoyen plus important », dans *Le Fédéralisme canadien face aux enjeux environnementaux. Le Canada : un État ingouvernable ?* Presses de l'Université du Québec : Québec, pp. 149-169.
- Van Neste, Sophie L., Guillaume Lessard et Hélène Madédian. (2019) « L'action des villes canadiennes en matière de transition post-carbone », dans *Le Fédéralisme canadien face aux enjeux*

environnementaux. Le Canada : un État ingouvernable ? Presses de l'Université du Québec : Québec, pp. 119-134.

Lecture complémentaire :

- Naoufal, Naya. (2017) « Justice environnementale et écocitoyenneté » dans Sauv , Lucie, Isabel Orellana, Carine Villemagne et Barbara Bader. * ducation, environnement et  cocitoyenn t  : Rep res contemporains*, Qu bec : Presses de l'Universit  du Qu bec, pp. 101-115.

S ANCE 7 (17 f vrier 2020) – *Les actrices et acteurs intervenant dans le processus politique en mati re environnementale*

*Objectifs (2) et (3)

Conf rence 2

Lecture obligatoire :

- S guin, Hugo, Catherine Gauthier et Karine P loffy. (2019) « Les mouvements verts au Canada » dans *Le F d ralisme canadien face aux enjeux environnementaux. Le Canada : un  tat ingouvernable ?* Presses de l'Universit  du Qu bec : Qu bec, pp. 135-148.

Lecture compl mentaire :

- De Moor, Joost, Brian Doherty et Graeme Hayes. (2018) « 'The 'new' climate politics of Extinction Rebellion? », *OpenDemocracy.*, pp. 1-8.
- Graham, Nicolas, William K. Carroll et David Chen. (2019) *Big Oil's Political Reach: Mapping Fossil Fuel Lobbying from Harper to Trudeau*, Canadian Centre for Policy Alternatives, A Corporate Mapping Project Report, 64 p.
- R seau Action Climat. (2012) « Le c t  tr s sombre des sables bitumineux : campagne du Canada pour miner les politiques climatiques   l'ext rieur de nos fronti res ».

SEMAINE DE LECTURES (24 au 28 f vrier 2020)

S ANCE 8 (2 mars 2020) – *Intersection des luttes*

*Objectifs (2), (3) et (5)

Conf rence 3

Lectures obligatoires :

- Larr re, Catherine. (2012) « L' cof minisme : f minisme  cologique ou  cologie f ministe », *Trac s. Revue de Sciences humaines*. 22 (1) : 105-121.
- Keucheyan, Razmig. (2016) « La lutte des classes dans la nature : classe, race et environnement en perspective historique », *Cahiers d'histoire*, 130 : 91-104.

Lecture compl mentaire :

- Allard, Marine, Lucie Assemat et Coline Dhaussy. (2017) « NI LES FEMMES NI LA TERRE :   la recherche de la convergence des luttes entre f minismes et  cologie en Argentine et Bolivie », *Association Multitudes*, 2 (67) : 82-89.

SÉANCE 9 (9 mars 2020) – *Gouvernance internationale de l'environnement*

*Objectifs (2) et (3)

Lectures obligatoires :

- Chaloux, Annie. (2019) « Les deux visages de Janus : la politique étrangère canadienne en matière de climat à l'ère Trudeau » dans *Le Fédéralisme canadien face aux enjeux environnementaux. Le Canada : un État ingouvernable ?* Presses de l'Université du Québec : Québec, pp. 69-83.
- Morin, Jean-Frédéric (2014). "Les régimes internationaux de l'environnement", *CERISCOPE Environnement*, [en ligne], consulté le 09/12/2019, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/environnement/content/part3/les-regimes-internationaux-de-l-environnement>
- Morin, Jean-Frédéric et Amandine Orsini. (2015) « Institutions internationales », dans *Politique internationale de l'environnement*, Presses de Sciences Po, pp. 183-206.

Lectures complémentaires :

- *Accord de Paris*, 2015. En ligne : <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/109r01f.pdf> (Annexe Accord de Paris, articles pertinents : 2 ; 4(1) ; 4(2) ; 5 ; 6(1) ; 7(1) ; 8(1) ; 9 (1) ; 11(1) ; 12 ; 21(1))
 - Chaloux, Annie. (2019) « Quand les provinces s'en mêlent : les provinces sur la scène internationale », dans *Le Fédéralisme canadien face aux enjeux environnementaux. Le Canada : un État ingouvernable ?* Presses de l'Université du Québec : Québec, pp. 85-98.
 - *Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)*, (1992) En ligne : <https://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf> (Préambule et articles 1 à 3)
-

SÉANCE 10 (16 mars 2020) – *Les alternatives au développement durable*

*Objectifs (2) et (5)

Lectures obligatoires :

- Tetreault, Darcy Victor. (2015) « Le courant dominant du développement durable », dans *Veltmeyer, Henry (dir.) Des outils pour le changement : une approche critique en études du développement*, Ottawa : Les presses de l'Université d'Ottawa, pp. 261-268.

Lectures complémentaires :

- Kothari, Ashish, Frederico Demaria et Alberto Acosta. (2014) « Buen Vivir, Degrowth, and Ecological Swaraj: Alternatives to Sustainable Development and Green Economy », *Development*, 57 (3-4) : 362-375.
-

SÉANCE 11 (23 mars 2020) – *Les défis et tendances récentes*

*Objectifs (1) et (5)

Conférence 4 (À confirmer)

Lectures obligatoires :

- Boudreault, Félix-Antoine. (2019) « Vers une économie verte : les tendances et mutations de l'économie canadienne », dans *Le Fédéralisme canadien face aux enjeux environnementaux. Le Canada : un État ingouvernable ?* Presses de l'Université du Québec : Québec, pp. 237-256.

- Gratton, Louise et Mélanie Desrochers. (2019) « Le défi de la conservation des espèces en péril, de la rainette au caribou », dans *Le Fédéralisme canadien face aux enjeux environnementaux. Le Canada : un État ingouvernable ?* Presses de l'Université du Québec : Québec, pp. 193-213.
 - Guay, Louis. (2019) « La science et la décision politique : les défis de l'expertise », dans *Le Fédéralisme canadien face aux enjeux environnementaux. Le Canada : un État ingouvernable ?* Presses de l'Université du Québec : Québec, pp. 171-190.
-

SÉANCE 12 (30 mars 2020) – *Ateliers de discussion et révision*

SÉANCE 13 (6 avril 2020) – *Examen final*

Thématiques et concepts pour les documents de discussion:

1. Capitalisme et crise climatique
2. Économie verte
3. Environnement et féminisme
4. Équité intergénérationnelle
5. Espèces en péril et irréversibilité
6. Gouvernance internationale de l'environnement
7. Justice climatique
8. L'environnement en tant que bien public
9. L'État comme entité et comme acteur de la lutte environnementale
10. La nation québécoise et l'environnement
11. La nature transfrontalière de l'enjeu environnemental
12. La notion de développement durable
13. La place de la science et l'incertitude
14. Le débat local/global
15. Le véganisme et/ou le végétarisme
16. Les actions radicales
17. Les alternatives au développement durable
18. Les groupes d'intérêts
19. Les groupes environnementaux
20. Les luttes autochtones et la crise environnementale

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.évaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



RÈGLEMENT

18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s’inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l’intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l’usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d’images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d’autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d’intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l’absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d’exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d’images ou de vidéos sexuelles d’une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l’agression sexuelle ou la menace d’agression sexuelle;
- l’imposition d’une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d’une demande à caractère sexuel.

Pour plus d’information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :

Bureau d’intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l’UQAM et à l’extérieur de l’UQAM : <https://harcelement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 /Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Décembre 2019